



Communiqué de presse

La Fédération patronale vaudoise constate que le principe d'un salaire minimum étatique ne remporte l'adhésion que d'une minorité du corps électoral et entraîne un drôle d'imbroglio institutionnel

La Fédération patronale vaudoise regrette la décision d'introduire dans la Constitution le principe d'un salaire minimum cantonal, prise de justesse à 49,1%, soit sans même atteindre la majorité absolue. Elle constate qu'il en résulte un imbroglio causé par les initiants eux-mêmes ainsi que par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Paudex, le 14 juin 2026 – La Fédération patronale vaudoise relève que l'initiative constitutionnelle a été acceptée sans réunir une majorité absolue des électeurs. Une réforme aussi importante, qui modifie durablement le cadre institutionnel et économique du canton, reposera ainsi sur l'adhésion d'une minorité du corps électoral. Cette situation interroge la légitimité d'un changement constitutionnel de cette ampleur. Elle fait regretter que l'opposition de principe à un salaire minimum étatique n'ait été défendue que par certains acteurs économiques et par aucune force politique. Cette position correspond pourtant à l'opinion de 45,8% des votants.

La Fédération patronale vaudoise constate par ailleurs que l'on se retrouve face à un véritable imbroglio institutionnel. Celui-ci a été causé d'abord par les initiants et le fait qu'ils aient déposé deux initiatives populaires, l'une constitutionnelle et l'autre législative. L'ajout ensuite par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil d'un troisième texte a évidemment augmenté la confusion.

La Fédération patronale vaudoise continuera de rappeler quelles sont les conséquences économiques qui découlent de tout système de salaire minimum étatique (fragilisation du partenariat social, frein à l'évolution des salaires, pénalisation des jeunes ainsi que des personnes peu qualifiées cherchant à accéder au marché du travail, etc.). Elle continuera à défendre un tissu économique dynamique et un partenariat social fort, fondé sur le dialogue et la responsabilité des acteurs concernés.

Contact médias

Olivier Rau, directeur du département politique et partenariat social – Centre Patronal
E-mail : orau@centrepatronal.ch | Tél : +41 79 406 71 73

Tatiana Rezso, responsable politique monde du travail – Centre Patronal
E-mail : trezso@centrepatronal.ch | Tél : +41 79 924 76 47